Mise en ligne le 22 mai 2026

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260522-22-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 22-05-2026
Publication le : 22-05-2026

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 21 mai 2026

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 13 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Tullins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence Monsieur le Maire, Jean-Philippe VIALAT.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Philippe VIALAT, Mathias LAVOLE, Juline HERITIER, Stéphane ROYER, Margaux ROMANI, Alexandre DARTIGUES, Laëtitia AMBLARD, Karim RHIDOUANI, Claude PAZZELLI, Christian REYMOND, Laurence VELLA, Pascal GIROUD, Gaëlle NICOL DARTIGUES, Yvan THIERY, Rachel KALLOU, Benoît LALIRE, Gaëlle PIRET, Thomas VAGELLI, Maud AMOLINI, Vanessa JORGE, Ophélie GIROUD, Sana SOUISSI et Florian GRENIER.

Absents :

Madame Nadège BROUILLET donnant pouvoir à Monsieur Yvan THIERY, Monsieur Bruno MAHE donnant pouvoir à Monsieur Christian REYMOND, Madame Janique FEUVRIER donnant pouvoir à Madame Gaëlle NICOL DARTIGUES, Monsieur Yann DEBERNARDY donnant pouvoir à Monsieur Jean-Philippe VIALAT, Gérald CANTOURNET donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, et Madame Agathe PASQUIER donnant pouvoir à Monsieur Benoît LALIRE.

Monsieur Karim RHIDOUANI est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-5.3-063

Désignation d'un correspondant défense (CORDEF)

Monsieur le Maire expose : (Texte repris sur la fiche jointe au message de la Ministre de la défense)

Créé en 2001, le correspondant défense (CORDEF) est un élu municipal désigné par le Conseil municipal sur proposition du Maire pour incarner, au sein de sa commune, le lien entre les forces armées et la Nation. A l'heure où la France fait face à des défis géopolitiques croissants et où le besoin de réarmement moral se renforce, le rôle du CORDEF a fait l'objet d'une mission parlementaire conduite par le Député Julien Dive en début d'année 2026, visant à moderniser et revaloriser ses missions, son statut et l'animation du réseau.

Véritable relais d'information et d'action, le CORDEF a notamment vocation à :

- Informer les habitants sur les enjeux de défense, le parcours de citoyenneté et les dispositifs d'engagement,
- Sensibiliser les jeunes générations aux valeurs de la République et aux missions des armées,
- Animer des initiatives locales pour renforcer l'esprit de défense et la cohésion nationale.

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260522-22-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 22-05-2026
Publication le : 22-05-2026

Pour mener à bien ces missions, le CORDEF s'appuie sur un réseau d'interlocuteurs (délégué militaire départemental) et des ressources institutionnelles.

Ses missions s'articulent autour de trois axes principaux :

- Informer les citoyens de la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits,
- Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de défense,
- Animer des actions locales (cérémonies commémoratives, visites de sites militaires, rencontres avec les anciens combattants).

Son champ d'action est très vaste, il peut par exemple :

- Organiser une conférence sur un thème de défense (le rôle des armées aujourd'hui, le parcours de citoyenneté),
- Diffuser des informations dans le journal de la Commune sur les opérations militaires en cours ou les dispositifs d'engagement (implication du régiment voisin dans un conflit actuel, nouveau service national, réserve),
- Animer une cérémonie commémorative (8 mai, 11 novembre ...) en associant les jeunes de la commune,
- Faire témoigner un ancien combattant dans un établissement scolaire.

Vu l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant Défense au sein de chaque Conseil municipal,

Monsieur le Maire présente sa candidature et demande si d'autres Conseillers souhaitent faire acte de candidature.

Aucun autre Conseiller ne présentant sa candidature, il propose de passer au vote à main levée.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Désigne** Monsieur le Maire pour assurer les fonctions de correspondant Défense.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins 22 mai 2026
Le Maire

